



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Mobilité interprovinciale des immigrants au Canada

Ima Okonny-Myers

Juin 2010



Canada

Recherche et Évaluation

Table des matières

Introduction	1
À propos des données.....	1
Contenu du rapport	1
Immigrants admis au Canada de 1991 à 2006	2
Points saillants.....	2
Immigrants admis au Canada de 2000 à 2006	4
Points saillants.....	4
<i>Travailleurs qualifiés</i>	7
<i>Catégorie du regroupement familial</i>	9
<i>Gens d'affaires immigrants</i>	10
<i>Aides familiaux résidents</i>	12
<i>Réfugiés</i>	13
Immigrants admis en vertu du Programme des candidats des provinces	14
Province de désignation vs province de résidence à l'année d'imposition 2006.....	14
<i>Points saillants</i>	14
<i>Entrées vs sorties de candidats des provinces, selon la province de désignation</i>	15
Province de destination vs province de résidence à l'année d'imposition 2006	16
<i>Points saillants</i>	16
<i>Entrées vs sorties de candidats des provinces, selon la province de destination</i>	17
Conclusion	19
Prochaines étapes	20
Annexe I - Déplacement par destination et catégorie : tableaux.....	21
Annexe II - Candidats des provinces admis de 2000 à 2006 : tableaux	23
Annexe III - Soldes migratoires interprovinciaux : de 2000 à 2006 (données de Statistique Canada)	25

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Immigrants admis de 1991 à 2006 (année d'imposition 2006).....	3
Tableau 2 :	Immigrants admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006).....	7
Tableau 3 :	Immigrants admis au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	8
Tableau 4 :	Immigrants admis au titre de la catégorie du regroupement familial de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	10
Tableau 5 :	Immigrants admis au titre de la catégorie des gens d'affaires de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	11
Tableau 6 :	Immigrants admis au titre de la catégorie des aides familiaux résidents de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	12
Tableau 7 :	Réfugiés admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	13
Tableau 8 :	Candidats des provinces admis de 2000 à 2006 par province de désignation (année d'imposition 2006)	15
Tableau 9 :	Candidats des provinces admis de 2000 à 2006 d'après la province de destination (année d'imposition 2006)	17
Tableau 10 :	Déplacement des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	21

Tableau 11 :	Déplacement des immigrants de la catégorie du regroupement familial admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	21
Tableau 12 :	Déplacement des gens d'affaires immigrants admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	21
Tableau 13 :	Déplacement des immigrants de la catégorie des aides familiaux résidents admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	22
Tableau 14 :	Déplacement des immigrants de la catégorie des réfugiés admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)	22
Tableau 15 :	Déplacement des candidats des provinces admis de 2000 à 2006 par province de désignation et province de résidence déclarée (année d'imposition 2006)	23
Tableau 16 :	Déplacement des candidats des provinces admis de 2000 à 2006 par province de désignation (année d'imposition 2006)	24
Tableau 17 :	Déplacement des candidats des provinces admis de 2000 à 2006 par province de destination (année d'imposition 2006)	24
Tableau 18 :	Solde de la migration interprovinciale pour les provinces, de 2000 à 2006	25

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Immigrants résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (admissions de 1991 à 2006)	2
Graphique 2 :	Immigrants résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (admissions de 2000 à 2006)	4
Graphique 3 :	Immigrants résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après la catégorie d'immigrants - admissions de 2000 à 2006)	6
Graphique 4 :	Travailleurs qualifiés résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)	7
Graphique 5 :	Déclarants admis au titre de la catégorie du regroupement familial résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)	9
Graphique 6 :	Déclarants admis au titre de la catégorie des gens d'affaires résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)	10
Graphique 7 :	Déclarants admis au titre de la catégorie des aides familiaux résidents habitant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)	12
Graphique 8 :	Déclarants admis à titre de réfugiés résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)	13
Graphique 9 :	Candidats des provinces résidant dans la province de désignation vs ceux ayant déménagé dans une autre province (admissions de 2000 à 2006)	14
Graphique 10 :	Proportion de candidats des provinces ne vivant plus dans la province de désignation par province de désignation (admissions de 2000 à 2006 - année d'imposition 2006)	16
Graphique 11 :	Candidats des provinces résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (admissions de 2000 à 2006)	16
Graphique 12 :	Répartition des migrants candidats des provinces par province de destination (admissions de 2000 à 2006 - année d'imposition 2006)	18
Graphique 13 :	Quinze principaux flux interprovinciaux, de 2001 à 2006 (d'après le Recensement de 2006)	19

Introduction

Sont présentés ici quelques-uns des principaux résultats d'une analyse s'intéressant à la mobilité interprovinciale et à la rétention de la population immigrante. Les données ont été extraites de la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) et portent sur l'année d'imposition 2006.

À propos des données

Grâce à un lien unique établi entre les données saisies par le programme d'immigration et celles du régime fiscal, la BDIM offre la possibilité d'étudier les tendances en matière de migration secondaire. Ce couplage permet en effet d'identifier les immigrants à l'aide des renseignements inscrits sur la confirmation de résidence permanente qui leur est remise à l'arrivée et de les retracer (annuellement) en se reportant à la province et au code postal indiqués dans leur déclaration de revenus.

Les déclarants immigrants enregistrés dans la BDIM sont liés au système fiscal au moyen des données inscrites sur leur visa d'immigrant. Sont absents de la banque de données les immigrants qui ne produisent pas de déclarations de revenus (les enfants par exemple) ou ceux pour lesquels le couplage des données issues du processus d'immigration et du système fiscal n'a pas été possible. Ces personnes n'ont donc pas été incluses dans la population des immigrants ayant déménagé (les « migrants ») ou celle des immigrants n'ayant pas déménagé (les « non-migrants »), et elles n'ont pas été incluses dans le calcul des taux de migration présentés dans ce profil. Par conséquent, le nombre réel de migrants et de non-migrants dépasserait le nombre de déclarants. On ne sait pas avec certitude si les taux de migration (c'est-à-dire la proportion d'immigrants ayant déménagé) s'en trouveraient modifiés.

L'information sur la mobilité présentée ici reflète la différence entre le premier lieu de destination déclaré par l'immigrant lors de son admission au Canada à titre de résident permanent et le lieu de résidence déclaré pour l'année d'imposition 2006 (la province de désignation est également utilisée pour les déclarants qui ont été admis en vertu du Programme des candidats des provinces). Il convient de signaler que seuls les immigrants qui résident au Canada et qui produisent des déclarations de revenus sont inclus dans le calcul des taux de migration. Par conséquent, les immigrants qui ont quitté le pays ou n'ont pas produit une déclaration de revenus pour l'année d'observation n'ont pas été inclus dans les calculs.

Contenu du rapport

Le présent rapport compte trois parties (des tableaux supplémentaires sont fournis en annexe¹).

- Dans la première partie, des conclusions générales sont formulées au sujet des tendances liées à la mobilité interprovinciale et à la stabilité des immigrants qui se sont établis au Canada durant la période de 1991 à 2006².
- La deuxième partie propose des conclusions générales sur les tendances observées au titre de la mobilité interprovinciale et de la stabilité des immigrants qui sont arrivés au Canada de 2000 à 2006. Les données sont également analysées pour les différentes catégories d'immigrants.
- La troisième partie présente les principaux résultats au sujet des déclarants qui ont été admis au Canada (de 2000 à 2006) en vertu du Programme des candidats des provinces (PCP).

Compte tenu du grand nombre d'immigrants admis au titre du PCP³ depuis 2000⁴ et de l'analyse de la mobilité des différentes catégories d'immigrants, il a été jugé pertinent d'étudier, dans la deuxième partie du rapport, les tendances liées à la mobilité des cohortes d'immigrants plus récentes.

¹ Le total des chiffres illustrés ou analysés dans le texte peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.

² Les statistiques sont fondées sur les cohortes de 1991 à 2006 inclusivement. Les cohortes précédentes n'ont pu être incluses en raison des limites des données.

³ Précisons que l'analyse des déclarants du PCP a été réalisée au moyen d'un examen de la province de désignation, de la province de destination à l'arrivée et de la province de résidence déclarée pour l'année d'imposition 2006.

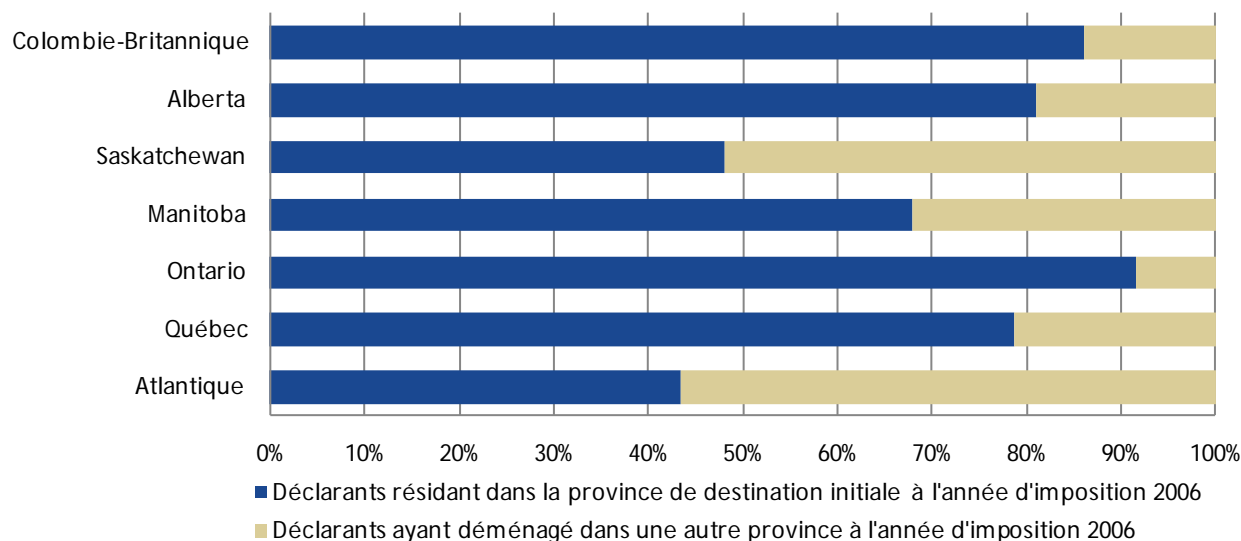
Immigrants admis au Canada de 1991 à 2006

Nous examinons ici la mobilité et la rétention des immigrants qui se sont établis au Canada durant la période de 1991 à 2006 et qui ont produit une déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2006. Dans cette partie du document, la province de destination initiale des immigrants et la province dans laquelle ils ont produit leur déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2006 ont été utilisées pour calculer les taux de migration et de rétention. (Le tableau 1 donne plus de détails sur les chiffres cités dans l'analyse qui suit).

Points saillants

Durant la période de 1991 à 2006, quelque 3,7 millions d'immigrants ont été admis au Canada à titre de résident permanent, et environ 2,1 millions d'entre eux ont été inscrits dans la BDIM pour l'année d'imposition 2006. Durant cette période, quelque 296 000 (14 %) de ces déclarants ont quitté leur province de destination initiale (Tableau 1).

Graphique 1 : Immigrants résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (admissions de 1991 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

- Comme le montre le graphique ci-dessus, les immigrants qui se sont établis dans les provinces de l'Atlantique à l'arrivée étaient plus susceptibles de déménager dans d'autres provinces que ceux ayant choisi l'Ontario comme province de première destination.
- Les taux de rétention de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec varient de 91 à 79 %, tandis que les provinces de l'Atlantique, la Saskatchewan et le Manitoba affichent des taux de rétention allant de 68 à 43 %.
 - Quelque 17 140 immigrants avaient quitté les provinces de l'Atlantique en 2006, ce qui donne à cette région un taux de rétention de 43 %. Suivant une tendance similaire (taux de rétention de 48 %), la Saskatchewan a perdu 9 390 déclarants et n'en a accueilli que 2 930 nouveaux. Le Manitoba, en comparaison, a enregistré environ 16 000 sorties et un peu plus de 5 000 entrées (taux de rétention de 68 %).
- Concernant la population d'immigrants ayant produit une déclaration de revenus en 2006 dans une autre province que celle de destination initiale, on constate que l'Alberta a enregistré le taux de migration d'entrée

⁴ L'inclusion des cohortes précédentes viendrait fausser les indicateurs de mobilité et limiter la comparabilité des catégories d'immigrants.

le plus élevé, la proportion d'entrants y étant supérieure de 37 % à la proportion des nouveaux arrivants attendus dans cette province. Ce résultat reflète la mobilité de la population générale et a été signalé dans un rapport publié par Statistique Canada, qui indique que, en 2006, « l'Alberta a enregistré un solde migratoire interprovincial record... »⁵.

- Affichant une variation nette de 18 %, l'Alberta a reçu la plus grande part des immigrants ayant quitté leur province de destination initiale. La Colombie-Britannique et l'Ontario affichent quant à eux une variation nette de 8 % et de 1 %, respectivement.
- En comparaison, les provinces de l'Atlantique, la Saskatchewan, le Manitoba et le Québec ont perdu plus qu'ils n'ont reçu⁶ de migrants interprovinciaux, obtenant ainsi un solde migratoire négatif (-40 %, -36 %, -21 % et -13 %, respectivement).
 - À l'année d'imposition 2006, 57 % des immigrants ayant choisi la région de l'Atlantique à l'arrivée avaient déménagé. La proportion d'entrants a surpassé de 17 % seulement la proportion des nouveaux arrivants attendus dans cette province.
 - Quelque 52 % des immigrants qui s'étaient établis en Saskatchewan à l'arrivée avaient déménagé à l'année d'imposition 2006, une perte partiellement compensée par un taux de migration d'entrée de 16 % seulement en provenance des autres provinces. De même, le Manitoba et le Québec ont perdu plus qu'ils n'ont reçu de migrants interprovinciaux, les taux de sortie s'établissant respectivement à 32 % et à 21 %.

Tableau 1 : Immigrants admis de 1991 à 2006 (année d'imposition 2006)

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2006	Entrées	Résidents en 2006	Taux de rétention (%)	Variation nette (%)
Atlantique	30 255	17 140	13 115	5 120	18 235	43,4	-39,7
Québec	350 500	74 675	275 825	29 715	305 540	78,7	-12,8
Ontario	1 165 105	99 320	1 065 785	113 780	1 179 565	91,5	1,2
Manitoba	49 835	16 010	33 825	5 360	39 185	67,9	-21,4
Saskatchewan	18 095	9 390	8 705	2 930	11 635	48,1	-35,7
Alberta	150 830	28 610	122 220	56 125	178 345	81,0	18,2
Colombie-Britannique	366 805	51 080	315 725	80 045	395 770	86,1	7,9

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

⁵ Statistique Canada, 2006. « La population canadienne ». *Le Quotidien*, 27 septembre 2006, Ottawa.

⁶ Les taux relatifs d'entrée et de sortie ont été calculés par rapport à la population d'immigrants ayant choisi de s'établir dans une province donnée à l'arrivée.

Immigrants admis au Canada de 2000 à 2006

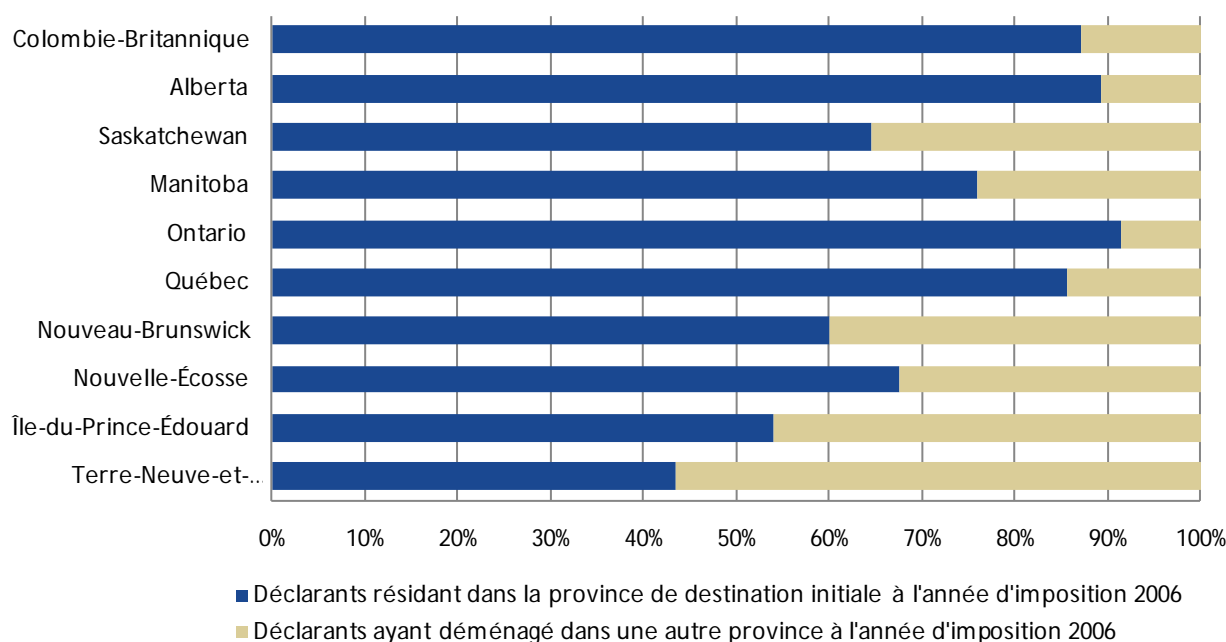
Cette partie analyse la mobilité et la stabilité des immigrants qui ont obtenu la résidence permanente au Canada de 2000 à 2006 et qui ont produit une déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2006 – en fonction de la catégorie d'immigrants⁷ au titre de laquelle ils ont été admis au Canada.

La province de première destination des immigrants et la province dans laquelle ils ont produit leur déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2006 ont été utilisées pour calculer les taux de migration et de rétention. Compte tenu du grand nombre d'immigrants admis en vertu du Programme des candidats des provinces (PCP) depuis 2000⁸ et de l'analyse de la mobilité des différentes catégories d'immigrants, il a été jugé pertinent d'étudier les tendances liées à la mobilité de la cohorte d'immigrants plus récente. (Les tableaux 2 à 7 et les tableaux de l'annexe I donnent plus de détails sur les chiffres cités dans l'analyse qui suit.)

Points saillants

De 2000 à 2006, un peu plus de 1,6 million d'immigrants ont obtenu la résidence permanente au Canada, et quelque 986 000 d'entre eux ont été inscrits dans la BDIM pour l'année d'imposition 2006. Durant la période visée, environ 113 000 (11 %) de ces déclarants ont quitté leur province de destination initiale.

Graphique 2 : Immigrants résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

- Le graphique ci-dessus illustre le nombre de déclarants qui sont restés dans la province de destination initiale par rapport à ceux qui ont déménagé dans une autre province. Il ressort clairement que, comparativement aux autres provinces, Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré le taux de sortie le plus élevé.
- Les taux de rétention enregistrés par les provinces varient de 43 % (Terre-Neuve-et-Labrador) à 91 % (Ontario).

⁷ Aux fins de l'analyse, les conjoints et les personnes à charge sont comptés dans tous les cas.

⁸ L'inclusion des cohortes précédentes viendrait fausser les indicateurs de mobilité et limiter la comparabilité des catégories d'immigrants.

- D'un point de vue quantitatif, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont enregistré le plus gros mouvement d'entrée de déclarants ayant quitté leur province de première destination; de ce groupe de migrants, environ 90 000 déclarants avaient déménagé dans l'une de ces trois provinces en date de 2006. Elles ont ainsi obtenu les taux de rétention les plus élevés (91 %, 89 % et 87 %, respectivement).
- Le Québec occupe la quatrième place avec un taux de rétention de 86 %. Par rapport au nombre d'immigrants qui se sont établis dans cette province à l'arrivée, environ 14 600 déclarants de plus y ont produit leur déclaration de revenus pour l'année 2006, tandis que 24 170 déclarants ayant choisi initialement de s'établir au Québec ont produit leur déclaration de revenus dans les autres provinces.
- Les provinces de l'Atlantique ont perdu beaucoup plus de leurs déclarants qu'elles n'ont accueilli de migrants des autres provinces. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse se sont ainsi retrouvés avec des taux de rétention de 44 %, 54 %, 60 % et 68 %, respectivement.
 - Les déclarants immigrants ayant choisi de s'établir à Terre-Neuve-et-Labrador à l'arrivée formaient, à l'année d'imposition 2006, le plus grand groupe de déclarants ayant quitté leur province de première destination. Cette année là, plus de la moitié d'entre eux avaient déménagé dans d'autres provinces.
 - L'Île-du-Prince-Édouard (-28 %), le Nouveau-Brunswick (-16 %) et la Nouvelle-Écosse (-7 %) affichent donc un solde migratoire négatif puisque les déclarants ayant initialement choisi ces provinces ont été les plus nombreux à émigrer en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.
- L'Alberta et la Colombie-Britannique sont les seules provinces à avoir enregistré un taux d'entrée supérieur au taux de sortie de déclarants immigrants qui initialement avaient choisi d'autres provinces. Ces deux provinces sont donc les seules à afficher un solde migratoire positif (30 % et 3 %, respectivement). En comparaison, Terre-Neuve-et-Labrador (-35 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (-28 %) ont enregistré les soldes migratoires les plus faibles. Ce résultat est représentatif de la mobilité de la population générale. (Selon les chiffres de la Division de la démographie de Statistique Canada, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a affiché un solde négatif tout au long de la période de 1981 à 2006).
- La Saskatchewan et le Manitoba ont également perdu plus qu'ils n'ont reçu⁹ de migrants interprovinciaux, les taux de rétention s'établissant respectivement à 65 % et à 76 %.

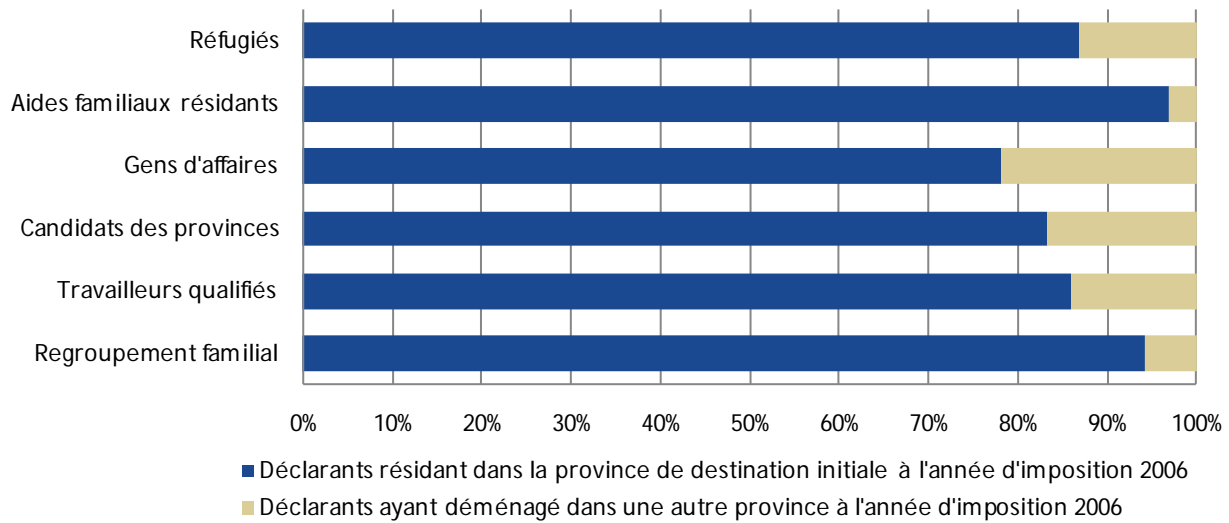
Des différences marquées ressortent des tendances observées dans la mobilité des déclarants immigrants en fonction de la catégorie¹⁰ au titre de laquelle ils ont été admis au Canada. Les gens d'affaires, les travailleurs qualifiés et les candidats des provinces affichent une plus grande mobilité que les déclarants des autres catégories.

- Le graphique ci-dessous illustre la proportion de déclarants résidant toujours dans la province de première destination par rapport à la proportion de déclarants ayant déménagé – selon la catégorie au titre de laquelle ils ont été admis au Canada de 2000 à 2006. Il ressort clairement du graphique que les déclarants admis en qualité de gens d'affaires (22 %) affichent un taux de mobilité supérieur à celui des déclarants admis en vertu du Programme des aides familiaux résidents (3 %).

⁹ Les taux d'entrée et de sortie ont été calculés par rapport à la population des immigrants qui se sont établis dans une province donnée à l'arrivée.

¹⁰ Les provinces de l'Atlantique ont été regroupées aux fins de l'analyse des tendances par catégorie d'immigrants.

Graphique 3 : Immigrants résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après la catégorie d'immigrants - admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

- Sur les 480 000 immigrants travailleurs qualifiés inscrits dans la BDIM pour l'année d'imposition 2006 (admis durant la période de 2000 à 2006), environ 65 000 (14 %) avaient quitté leur province de « première destination » en date de 2006, et une forte proportion d'entre eux s'étaient réinstallés en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique.
- Quelque 290 000 immigrants inscrits dans la BDIM pour l'année d'imposition 2006 (admis durant la période de 2000 à 2006) ont été admis au Canada au titre de la catégorie du regroupement familial. En date de 2006, environ 17 000 (6 %) de ces immigrants avaient quitté leur province de « destination initiale, » et la plupart d'entre eux (15 815) avaient émigré en Ontario, en Colombie-Britannique ou au Québec.
- Environ 45 000 déclarants ayant été admis au Canada de 2000 à 2006 en vertu du Programme d'immigration des gens d'affaires ont été inscrits dans la BDIM. En 2006, 22 % d'entre eux avaient quitté leur province de destination initiale. Les déclarants de la catégorie des gens d'affaires qui avaient choisi de s'établir au Québec à l'arrivée étaient plus susceptibles de déménager que ceux des autres catégories. En date de 2006, presque tous ces migrants s'étaient réinstallés en Ontario ou en Colombie-Britannique.
- Sur les quelque 20 000 déclarants qui ont été admis au Canada en vertu du Programme des aides familiaux résidents durant la période de 2000 à 2006, seulement 3 % avaient quitté leur province de première destination à l'année d'imposition 2006. Quarante-vingt pour cent de ces migrants ont déménagé en Alberta, en Ontario ou en Colombie-Britannique.
- Sur les quelque 123 000 déclarants qui ont été admis au titre de la catégorie des réfugiés de 2000 à 2006 (inscrits dans la BDIM), 13 % environ avaient quitté leur province de destination initiale à l'année d'imposition 2006.

Tableau 2 : Immigrants admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2006	Entrées	Résidents en 2006	Taux de rétention (%)	Variation nette (%)
Terre-Neuve-et-Labrador	1 655	935	720	350	1 070	43,5	-35,3
Île-du-Prince-Édouard	925	425	500	165	665	54,1	-28,1
Nouvelle-Écosse	6 175	2 000	4 175	1 545	5 720	67,6	-7,4
Nouveau-Brunswick	3 250	1 300	1 950	775	2 725	60,0	-16,2
Québec	166 835	24 170	142 665	14 620	157 285	85,5	-5,7
Ontario	539 955	46 470	493 485	35 155	528 640	91,4	-2,1
Manitoba	26 570	6 415	20 155	2 650	22 805	75,9	-14,2
Saskatchewan	7 610	2 700	4 910	1 375	6 285	64,5	-17,4
Alberta	72 045	7 790	64 255	29 555	93 810	89,2	30,2
Colombie-Britannique	160 830	20 750	140 080	25 235	165 315	87,1	2,8

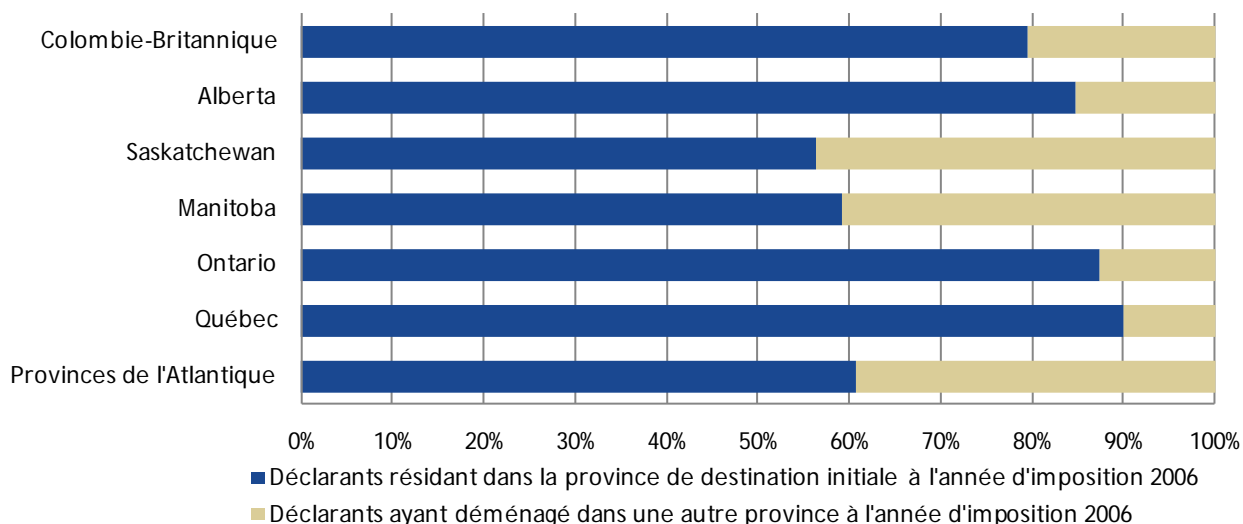
Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Travailleurs qualifiés

Les tendances observées au titre du mouvement interprovincial des déclarants de cette catégorie varient selon la province de destination initiale des immigrants qui ont été admis au Canada de 2000 à 2006. Les taux de rétention provinciaux des déclarants admis en vertu du Programme des travailleurs qualifiés varient de 56 % (en Saskatchewan) à 90 % (au Québec).

- Le graphique 4, ci-dessous, illustre la proportion des travailleurs qualifiés qui sont restés dans leur province de destination initiale par rapport à la proportion des migrants. Les travailleurs qualifiés ayant choisi de s'établir en Saskatchewan à l'arrivée ont quitté la province dans une plus grande proportion que ceux des autres provinces de destination.

Graphique 4 : Travailleurs qualifiés résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

- La moitié des travailleurs qualifiés qui ont quitté les provinces de l'Atlantique se sont réinstallés en Ontario, tandis que des pourcentages moindres ont émigré au Québec (18 %), en Alberta (16 %) et en Colombie-Britannique (15 %). La région de l'Atlantique affiche néanmoins un solde migratoire

positif grâce à l'arrivée d'un plus grand nombre de travailleurs qualifiés provenant de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec.

- Environ 8 500 déclarants qui s'étaient établis au Québec à l'arrivée ont déménagé en Ontario (62 %), en Alberta (19 %) et en Colombie-Britannique (15 %) principalement; le mouvement d'entrée a cependant compensé cette perte puisque le Québec a accueilli quelque 2 900 travailleurs qualifiés de plus que le nombre destiné à cette province. Ces migrants sont arrivés notamment de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.
- Pour les travailleurs qualifiés ayant choisi de s'établir en Ontario à l'arrivée, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec étaient les principales provinces de choix à l'année d'imposition 2006. Un peu plus de 21 000 d'entre eux ont déménagé en Alberta et en Colombie-Britannique et un peu moins de 10 000 ont émigré au Québec. Les entrants en Ontario provenaient particulièrement de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Alberta; leurs nombres étaient toutefois insuffisants pour assurer un solde migratoire positif à cette province.
- Les travailleurs qualifiés qui se sont établis au Manitoba à l'arrivée ont émigré surtout en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Québec, dans des proportions s'établissant respectivement à 44 %, à 23 %, à 19 % et à 10 %. Les entrants, en comparaison, sont arrivés spécialement de l'Ontario et de la Colombie-Britannique pour la plupart. Le Manitoba affiche ainsi un taux de sortie supérieur au taux d'entrée pour les déclarants de cette catégorie.
- En date de 2006, plus de 900 travailleurs qualifiés établis initialement en Saskatchewan avaient émigré en Alberta (320), en Ontario (290), en Colombie-Britannique (205) et au Québec (60) pour la plupart. Plus de la moitié des entrants dans la province sont arrivés de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta; leurs nombres étaient toutefois insuffisants pour assurer un solde migratoire positif à la Saskatchewan.
- La moitié des travailleurs qualifiés qui ont quitté l'Alberta se sont réinstallés en Ontario et, dans une moins grande part, en Colombie-Britannique (32 %) et au Québec (8 %). Un peu plus de 10 000 immigrants établis initialement en Ontario sont allés augmenter la population des travailleurs qualifiés en Alberta. Cette province a ainsi enregistré le gain net le plus élevé à l'échelle nationale.
- La Colombie-Britannique a perdu quelque 13 800 travailleurs qualifiés au profit de l'Ontario (8 415), de l'Alberta (3 240) et du Québec (1 380), principalement. En retour, la province a accueilli un total de 14 010 migrants de cette catégorie en provenance de l'Ontario, de l'Alberta et du Québec, obtenant ainsi un solde migratoire positif.

Tableau 3 : Immigrants admis au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

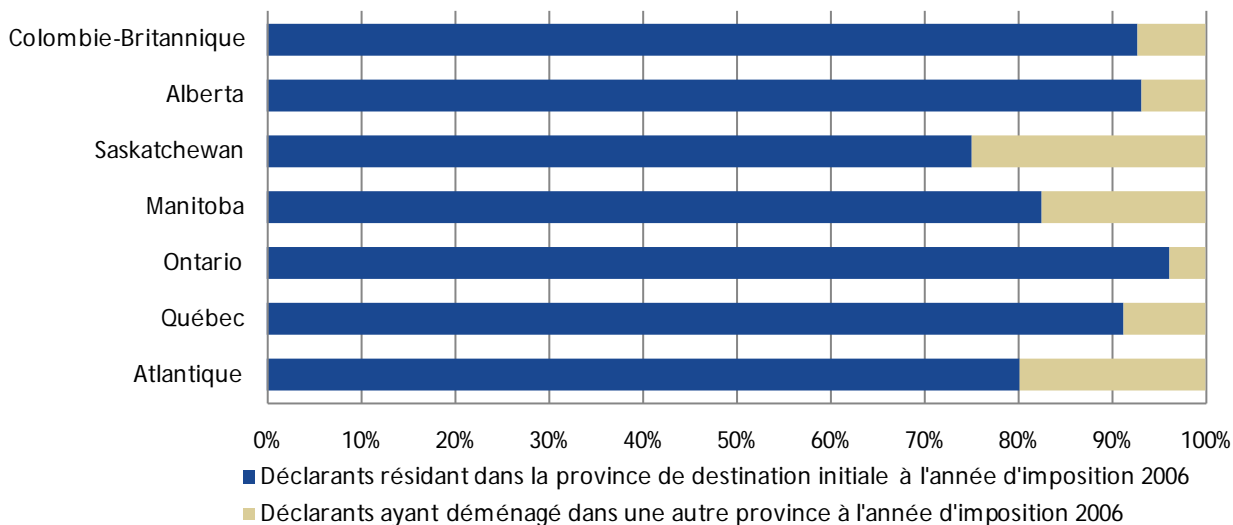
Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2006	Entrées	Résidents en 2006	Taux de rétention (%)	Variation nette (%)
Atlantique	3 675	1 445	2 230	1 750	3 980	60,7	8,3
Québec	85 790	8 580	77 210	11 295	88 505	90,0	3,2
Ontario	269 480	33 640	235 840	17 895	253 735	87,5	-5,8
Manitoba	3 810	1 550	2 260	1 405	3 665	59,3	-3,8
Saskatchewan	2 180	950	1 230	780	2 010	56,4	-7,8
Alberta	30 885	4 720	26 165	16 410	42 575	84,7	37,9
Colombie-Britannique	67 615	13 825	53 790	14 000	67 790	79,6	0,3

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Catégorie du regroupement familial

Le Tableau 4 et le graphique 5, ci-dessous, montrent que les provinces ont enregistré des taux de rétention généralement plus élevés pour les déclarants de la catégorie du regroupement familial que pour les travailleurs qualifiés. L'Ontario arrive en tête avec un taux de rétention de 96 %, tandis que la Saskatchewan affiche le taux le plus faible à 75 %. Le graphique suivant montre que l'Ontario était la province la plus susceptible de garder les immigrants admis au titre de cette catégorie.

Graphique 5 : Déclarants admis au titre de la catégorie du regroupement familial résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

- Pour les migrants de la catégorie du regroupement familial comme pour les travailleurs qualifiés, l'Alberta a été une destination secondaire populaire; le mouvement interprovincial suit toutefois une tendance légèrement différente selon la province de destination initiale des immigrants qui sont arrivés de 2000 à 2006. L'Alberta est la seule province à afficher un solde migratoire positif (14 %), le mouvement d'entrée en provenance des autres provinces de première destination surpassant de 21 % le nombre de déclarants initialement attendus dans cette province.
 - Environ la moitié des 535 immigrants de la catégorie du regroupement familial qui ont quitté les provinces de l'Atlantique se sont réinstallés en Ontario et, dans des proportions moindres, en Alberta (25 %), en Colombie-Britannique (16 %) et au Québec (9 %). La région de l'Atlantique a accueilli un nombre moins élevé de migrants venus principalement de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique.
 - Comme province de première destination, le Québec a perdu 3 175 immigrants. Ces derniers se sont particulièrement réinstallés en Ontario (68 %), en Alberta (18 %) et en Colombie-Britannique (10 %). En retour, le mouvement d'entrée au Québec provenait principalement de ces mêmes provinces; le nombre d'entrants était toutefois insuffisant pour assurer un solde positif à la province.
 - Pour les immigrants de cette catégorie établis initialement en Ontario et ayant déménagé dans une autre province en date de 2006, la Colombie-Britannique, l'Alberta ou le Québec était la principale province de choix. En effet, un peu plus de 4 370 d'entre eux se sont réinstallés en Alberta et en Colombie-Britannique et encore 1 300 environ ont émigré au Québec. Comme le nombre d'entrants a été moins élevé, l'Ontario affiche une perte nette.

- Les migrants qui s'étaient établis au Manitoba à leur arrivée se sont installés, pour la plupart, en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique, dans des proportions respectives de 38 %, de 32 % et de 22 %. Les entrants au Manitoba sont arrivés principalement de ces provinces.
- Un peu plus de 400 migrants déclarants établis initialement en Saskatchewan s'étaient réinstallés en Alberta (45 %), en Ontario (24 %) et en Colombie-Britannique (18 %), principalement, à l'année d'imposition 2006.
- La majorité des déclarants de la catégorie du regroupement familial qui ont quitté l'Alberta se sont réinstallés en Colombie-Britannique et en Ontario; un pourcentage moindre a émigré dans les autres provinces.
- Les migrants qui s'étaient établis en Colombie-Britannique à l'arrivée se sont presque tous réinstallés en Ontario ou en Alberta.

Tableau 4 : Immigrants admis au titre de la catégorie du regroupement familial de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

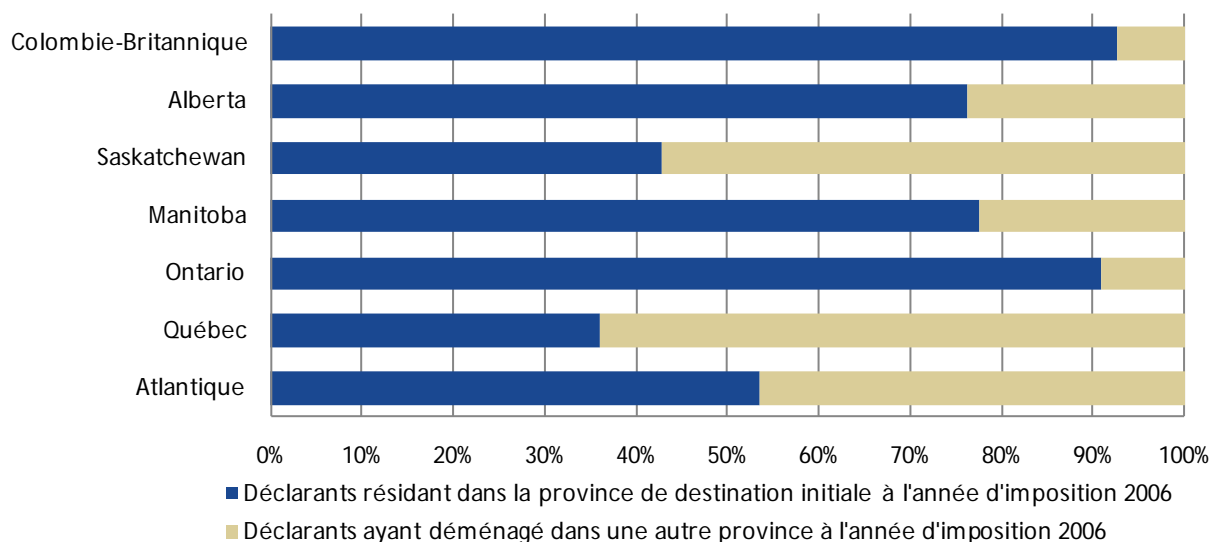
Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2006	Entrées	Résidents en 2006	Taux de rétention (%)	Variation nette (%)
Atlantique	2 695	535	2 160	370	2 530	80,2	-6,1
Québec	35 775	3 175	32 600	1 595	34 195	91,1	-4,4
Ontario	164 440	6 315	158 125	5 415	163 540	96,2	-0,6
Manitoba	4 815	840	3 975	465	4 440	82,6	-7,8
Saskatchewan	1 700	425	1 275	240	1 515	75,0	-10,9
Alberta	24 515	1 680	22 835	5 150	27 985	93,2	14,2
Colombie-Britannique	57 670	4 175	53 495	3 655	57 150	92,8	-0,9

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Gens d'affaires immigrants

Le graphique ci-dessous montre que le Québec a accueilli la plus grande proportion de migrants à l'échelle nationale. La Colombie-Britannique, en revanche, est la province qui a enregistré le plus haut taux de rétention (93 %) des gens d'affaires immigrants.

Graphique 6 : Déclarants admis au titre de la catégorie des gens d'affaires résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

- En date de 2006, la population des gens d'affaires immigrants vivant en Colombie-Britannique comptait 22 % plus de déclarants que le nombre attendu initialement dans cette province. Pour sa part, le Québec a connu le plus haut taux de sortie de gens d'affaires immigrants. Pour l'année d'imposition 2006, cette province affiche un taux de rétention de 36 %.
- Les immigrants qui ont été admis au Canada de 2000 à 2006 en vertu du Programme d'immigration des gens d'affaires suivent une tendance différente de celle observée pour les travailleurs qualifiés. Le Tableau 5 montre que la Colombie-Britannique, avec un solde migratoire positif de 22 %, a été une destination secondaire populaire pour les déclarants de cette catégorie.
 - Les gens d'affaires ayant choisi de s'établir au Québec à l'arrivée étaient susceptibles de partir. À l'année d'imposition 2006, la province avait perdu environ 6 000 de ses gens d'affaires immigrants déclarants arrivés de 2000 à 2006, et presque tous s'étaient réinstallés en Ontario ou en Colombie-Britannique.
 - Moins de 10 % des immigrants attendus en Colombie-Britannique à l'arrivée avaient déménagé dans une autre province en date de 2006. À l'année d'imposition 2006, les gens d'affaires immigrants ayant quitté la Colombie-Britannique s'étaient réinstallés en majorité en Ontario.
- La région de l'Atlantique de même que le Manitoba et la Saskatchewan affichent un solde migratoire négatif (-33 %, -4 % et -34 %, respectivement), et la plupart des sortants s'étaient réinstallés en Ontario ou en Colombie-Britannique à l'année d'imposition 2006.

Tableau 5 : Immigrants admis au titre de la catégorie des gens d'affaires de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

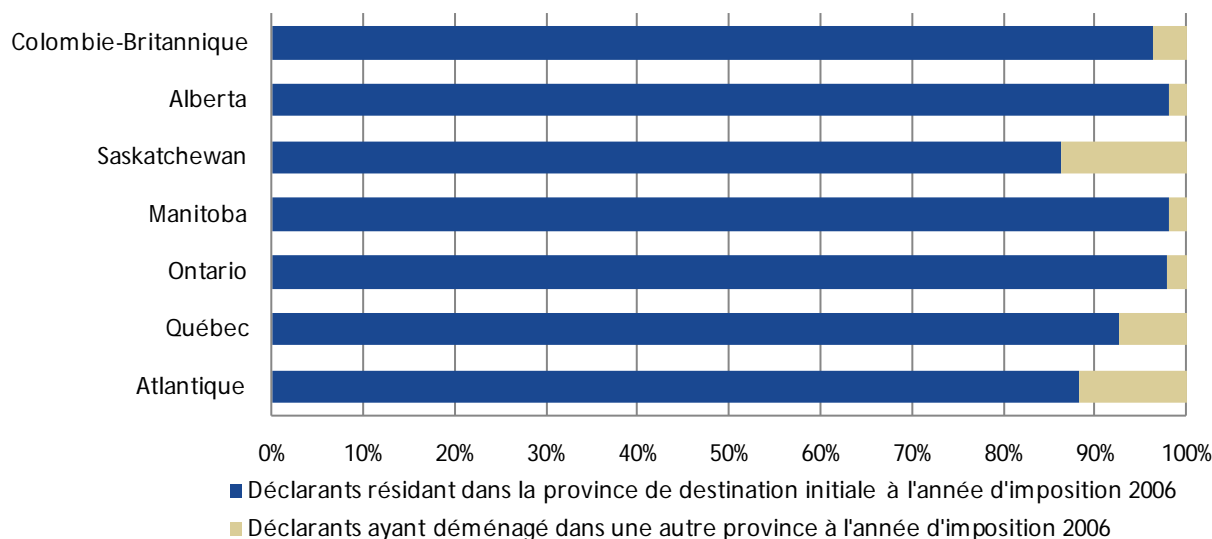
Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2006	Entrées	Résidents en 2006	Taux de rétention (%)	Variation nette (%)
Atlantique	830	385	445	115	560	53,6	-32,5
Québec	9 755	6 240	3 515	480	3 995	36,0	-59,1
Ontario	15 775	1 445	14 330	3 735	18 065	90,8	14,5
Manitoba	355	80	275	65	340	77,5	-4,2
Saskatchewan	175	100	75	40	115	42,9	-34,3
Alberta	1 785	425	1 360	595	1 955	76,2	9,5
Colombie-Britannique	16 655	1 210	15 445	4 825	20 270	92,7	21,7

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Aides familiaux résidents

En général, les provinces affichent un taux élevé de rétention des aides familiaux résidents (supérieur à 85 % pour toutes les provinces) (voir le graphique 7 et le tableau 6).

Graphique 7 : Déclarants admis au titre de la catégorie des aides familiaux résidents habitant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

- Sur les quelque 20 000 déclarations qui ont été admis au Canada de 2000 à 2006 en vertu du Programme des aides familiaux résidents, seulement 3 % avaient quitté leur province de première destination à l'année d'imposition 2006. Huit migrants sur dix se sont réinstallés en Alberta, en Ontario ou en Colombie-Britannique.

Tableau 6 : Immigrants admis au titre de la catégorie des aides familiaux résidents de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

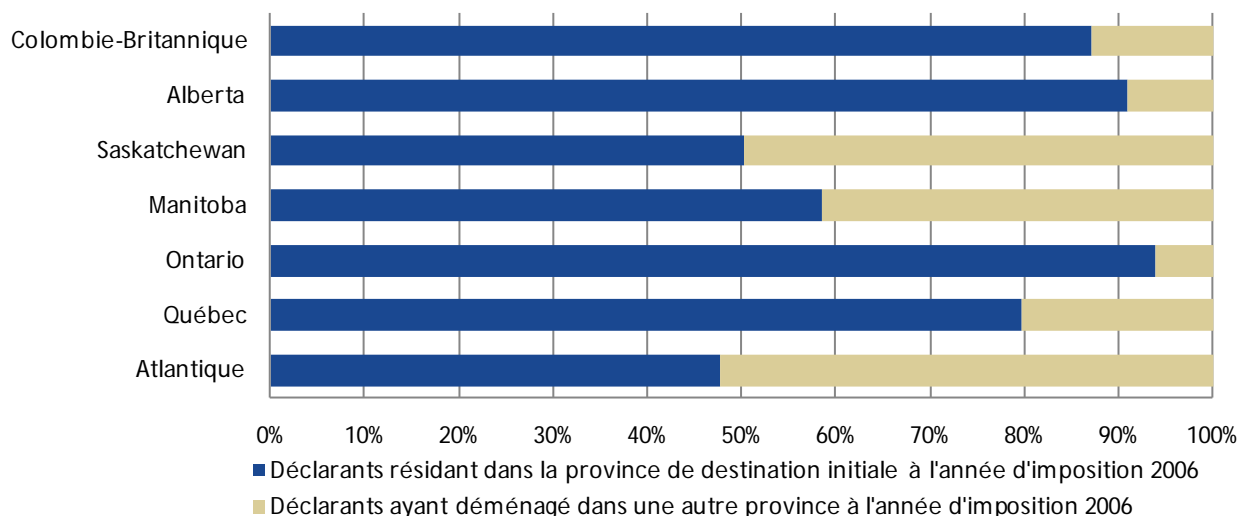
Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2006	Entrées	Résidents en 2006	Taux de rétention (%)	Variation nette (%)
Atlantique	85	10	75	20	65	88,2	-23,5
Québec	1 950	145	1 805	20	1 825	92,6	-6,4
Ontario	8 330	185	8 145	155	8 300	97,8	-0,4
Manitoba	250	5	245	25	270	98,0	8,0
Saskatchewan an	220	30	190	20	210	86,4	-4,5
Alberta	4 020	80	3 940	270	4 210	98,0	4,7
Colombie-Britannique	5 295	195	5 100	125	5 225	96,3	-1,3

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Réfugiés

Les provinces de l'Atlantique, la Saskatchewan et le Manitoba ont eu de la difficulté à garder les déclarants réfugiés, leurs taux de rétention s'établissant respectivement à 48 %, à 50 % et à 59 %. L'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec, en revanche, affichent un taux de rétention supérieur à 79 % (tableau 7 et Graphique 8).

Graphique 8 : Déclarants admis à titre de réfugiés résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (d'après le nombre d'immigrants admis à ce titre - admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

- Une forte proportion des déclarants réfugiés ayant déménagé en date de 2006 s'étaient initialement établis au Québec, en Saskatchewan, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique.
 - D'un point de vue quantitatif, c'est le Québec qui a perdu le plus de déclarants réfugiés (5 700). En 2006 cependant, il affichait un gain de 1 000 migrants environ en provenance des autres provinces. La plupart des déclarants de cette catégorie qui s'étaient initialement établis au Québec ont émigré en Ontario (4 050) et en Alberta (1 145).
 - De 2000 à 2006, quelque 9 000 déclarants réfugiés ont choisi de s'établir en Saskatchewan, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique; en date de 2006 cependant, environ 4 000 d'entre eux s'étaient réinstallés dans d'autres provinces, dont 87 % en Ontario et en Alberta.
- Proportionnellement, l'Alberta a enregistré le plus grand nombre (6 000 environ) d'entrées de déclarants réfugiés qui avaient choisi une autre province de destination à l'arrivée.
 - Les déclarants réfugiés qui ont émigré en Alberta provenaient principalement de l'Ontario (2 445), du Québec (1 145) et du Manitoba (1 135).

Tableau 7 : Réfugiés admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit		Résidents en 2006	Taux de rétention (%)	Variation nette (%)
			en 2006	Entrées			
Atlantique	2 340	1 225	1 115	180	1 295	47,7	-44,7
Québec	28 325	5 715	22 610	1 065	23 675	79,8	-16,4
Ontario	68 470	4 225	64 245	6 695	70 940	93,8	3,6
Manitoba	4 775	1 975	2 800	410	3 210	58,6	-32,8
Saskatchewan	2 125	1 055	1 070	260	1 330	50,4	-37,4
Alberta	8 400	765	7 635	6 075	13 710	90,9	63,2
Colombie-Britannique	8 865	1 330	7 735	1 365	9 100	87,3	2,7

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Immigrants admis en vertu du Programme des candidats des provinces

Cette partie examine la mobilité et la stabilité des immigrants qui ont été admis au Canada de 2000 à 2006 et qui ont produit une déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2006. La province de désignation des immigrants, la province de destination à l'arrivée et la province dans laquelle ils ont produit leur déclaration de revenus en 2006 ont été utilisées aux fins de l'analyse qui suit.

Étant donné le grand nombre d'immigrants qui ont été admis au Canada depuis 2000 en vertu du Programme des candidats des provinces (PCP), il a été jugé pertinent d'étudier les habitudes de mobilité de la plus récente cohorte d'immigrants du PCP.

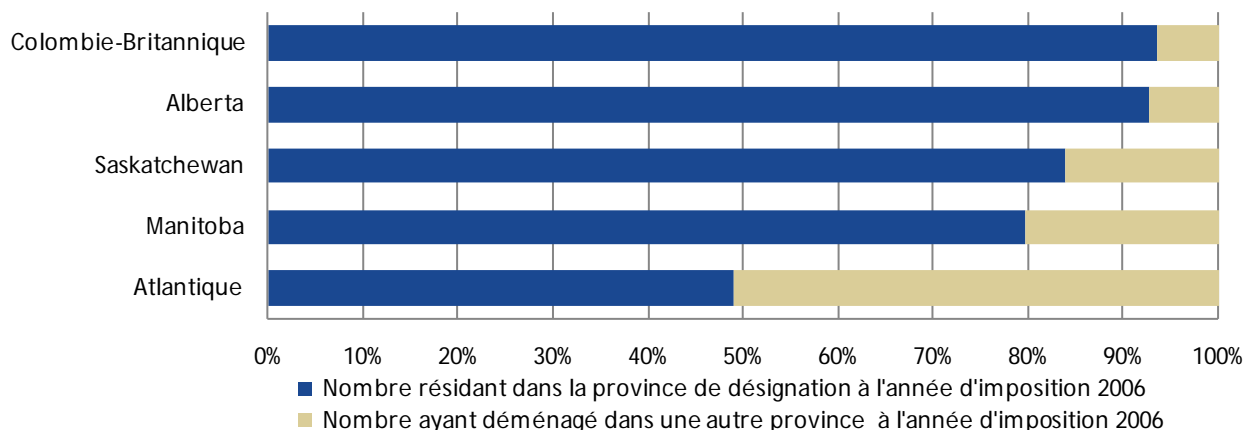
Province de désignation vs province de résidence à l'année d'imposition 2006

Points saillants

Sur l'ensemble des déclarants inscrits dans la BDIM, un peu moins de 20 000 ont été admis au Canada de 2000 à 2006 en vertu du Programme des candidats des provinces (PCP) et ont produit une déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2006. De ce nombre, 67 % avaient été désignés par le Manitoba, 14 % par les provinces de l'Atlantique, 8 % par la Colombie-Britannique, 6 % par la Saskatchewan et 5 % par l'Alberta. Les données de la BDIM pour l'année d'imposition 2006 montrent que 23 % des déclarants du PCP avaient déménagé dans une autre province que la province de désignation¹¹.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les déclarants admis de 2000 à 2006 et désignés par les provinces de l'Atlantique affichent une plus grande mobilité que ceux désignés par les autres provinces.

Graphique 9 : Candidats des provinces résidant dans la province de désignation vs ceux ayant déménagé dans une autre province (admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

La Colombie-Britannique (94 %) et l'Alberta (93 %) ont gardé la plus grande part de leurs candidats.

- Les proportions de déclarants désignés par la Saskatchewan, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique et y vivant toujours à l'année d'imposition 2006 s'établissent à 84 %, à 80 % et à 49 %, respectivement.
- En général, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont été les provinces de choix pour les migrants du PCP (94 % d'entre eux avaient déménagé dans l'une de ces trois provinces en 2006).

¹¹ Pour les provinces de l'Atlantique, comme elles ont été regroupées, les migrants sont ceux qui avaient déménagé en dehors de la région de l'Atlantique en date de 2006.

Tableau 8 : Candidats des provinces admis de 2000 à 2006 par province de désignation (année d'imposition 2006)

Province de désignation	Candidats désignés et inscrits dans la BDIM pour l'année d'imposition 2006	Nombre vivant dans la province de désignation en 2006	Nombre ayant déménagé dans une autre province à l'année d'imposition 2006
Atlantique	2 865	1 405	1 460
Manitoba	13 265	10 560	2 705
Saskatchewan	1 115	935	180
Alberta	1 035	960	75
Colombie-Britannique	1 695	1 585	110

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

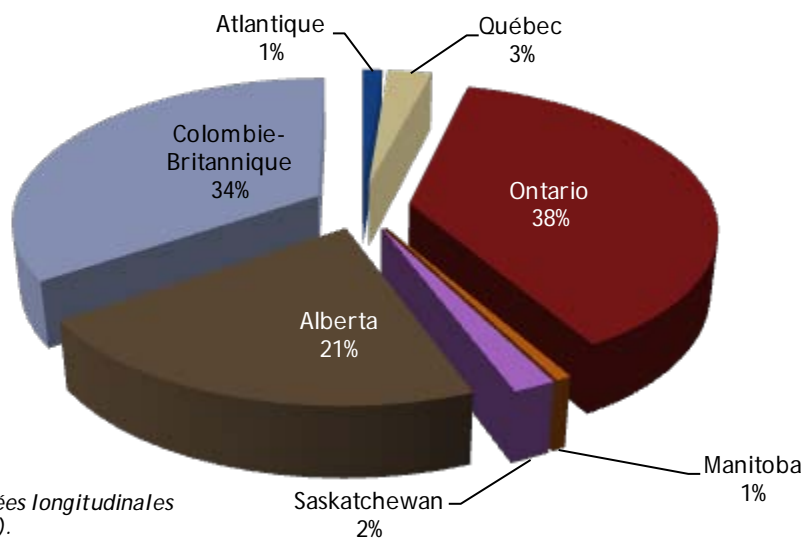
Entrées vs sorties de candidats des provinces, selon la province de désignation

L'analyse qui suit porte sur les sorties de candidats des provinces d'après leur province de désignation. La province où le candidat a produit sa déclaration de revenus en 2006 a été utilisée pour déterminer la province de résidence en 2006.

- En date de 2006, la moitié des déclarants désignés par les provinces de l'Atlantique avaient déménagé dans une autre province, et 88 % de ces migrants s'étaient réinstallés en Ontario et en Colombie-Britannique. La plupart des déclarants du PCP qui ont déménagé dans la région de l'Atlantique provenaient du Manitoba (45).
 - Les sorties (1 460) de candidats désignés par la région de l'Atlantique ont surpassé de loin les entrées (55) de déclarants désignés par d'autres provinces.
- Environ 2 700 déclarants du PCP admis de 2000 à 2006 et désignés par le Manitoba avaient émigré dans d'autres provinces en 2006, la majorité d'entre eux s'étant réinstallés en Ontario (955), en Colombie-Britannique (825) et en Alberta (730).
- En 2006, la moitié des déclarants du PCP désignés par la Saskatchewan qui ont déménagé (90) résidaient en Alberta principalement. L'autre moitié s'était réinstallée en Colombie-Britannique (45) et en Ontario (40).
- Seulement 75 candidats désignés par l'Alberta vivaient dans une autre province en 2006. La majorité de ces migrants s'étaient réinstallés en Colombie-Britannique (35) et en Ontario (20). Le Manitoba était la province de désignation de la plupart (730) des candidats arrivés en Alberta (850) en provenance des autres provinces. L'Alberta affiche donc un solde migratoire positif pour cette catégorie.
- Quelque 90 déclarants du PCP désignés par la Colombie-Britannique ont produit leur déclaration de revenus de 2006 en Ontario (35) et en Alberta (30), principalement. Ces départs ont été compensés par l'entrée de déclarants du même groupe en provenance du Manitoba (825) et des provinces de l'Atlantique (645).

Comme le montre le graphique 10, une proportion relativement élevée de candidats des provinces qui ne vivaient pas dans leur province de désignation en 2006 s'étaient réinstallés en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta.

Graphique 10 : Proportion de candidats des provinces ne vivant plus dans la province de désignation par province de désignation (admissions de 2000 à 2006 - année d'imposition 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Province de destination vs province de résidence à l'année d'imposition 2006

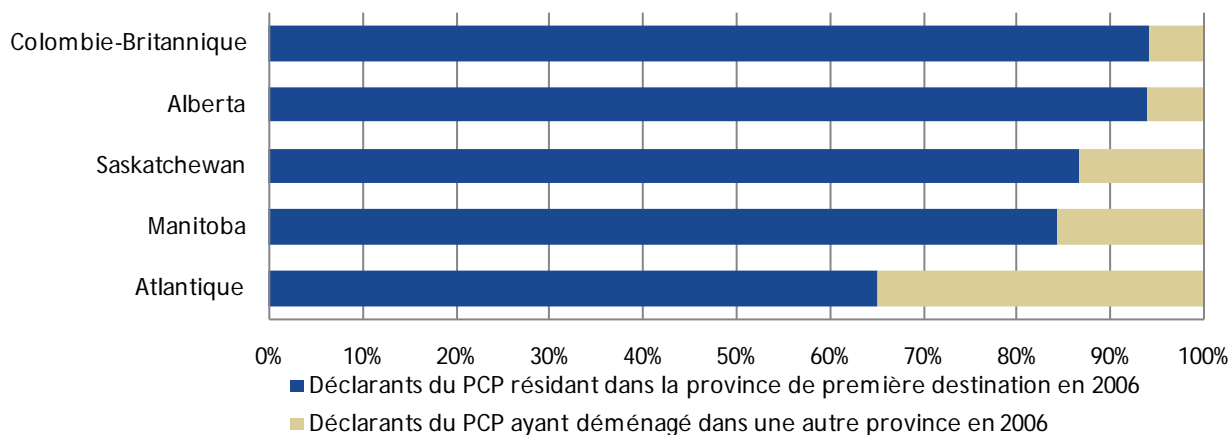
Pour faciliter la comparaison avec les déclarants des autres catégories inscrits dans la BDIM, la mobilité des candidats des provinces a également été examinée en fonction de la province de destination à l'arrivée. Il est donc présumé qu'un déclarant du PCP a déménagé dans une autre province s'il résidait, en 2006, dans une province autre que la province de désignation.

Points saillants

Les taux de rétention des déclarants du PCP varient en fonction de la province de première destination. Selon la province où le candidat était attendu, le taux de rétention varie de 65 à 94 % (voir le Tableau 10).

Le graphique ci-dessous montre que les provinces de l'Atlantique ont perdu une grande proportion de leurs candidats comparativement aux autres provinces.

Graphique 11 : Candidats des provinces résidant dans la province de destination vs ceux ayant déménagé dans une autre province (admissions de 2000 à 2006)



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Un écart de 16 % ressort lorsqu'on compare la province de destination initiale des déclarants du PCP et la province de résidence déclarée à l'année d'imposition 2006. Autrement dit, moins de 3 000 déclarants de cette catégorie ne vivaient plus dans la province de destination initiale en 2006 et s'étaient réinstallés pour la plupart en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta.

- Les provinces de l'Atlantique accusent le plus faible taux de rétention pour les déclarants du PCP inscrits dans la BDIM. En date de 2006, le tiers d'entre eux avaient déménagé à l'extérieur de leur province de destination initiale.
- Quelque 900 déclarants du PCP ayant été désignés par d'autres provinces ont déclaré l'Ontario comme province de destination à l'arrivée, et 70 étaient attendus au Québec.
- Sur l'ensemble des déclarants du PCP inscrits dans la BDIM, environ 12 365 devaient s'établir au Manitoba à l'arrivée; en 2006, 1 930 d'entre eux avaient quitté la province et ces sorties ont été compensées par 85 entrées.
- Alors que 1 115 déclarants du PCP étaient attendus en Saskatchewan à leur arrivée, 150 d'entre eux résidaient dans une autre province en 2006.
- L'Alberta n'a perdu que 70 des 1 155 déclarants du PCP qui lui étaient destinés et a même accueilli un grand nombre (780) des migrants arrivant des autres provinces.
- Sur les 2 150 déclarants du PCP qui étaient attendus en Colombie-Britannique à l'arrivée, 125 résidaient dans une autre province en date de 2006, et 1 075 déclarants de cette catégorie ont quitté leur province de destination initiale pour venir s'établir en Colombie-Britannique.

Tableau 9 : Candidats des provinces admis de 2000 à 2006 d'après la province de destination (année d'imposition 2006)

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2006	Entrées	Résidents en 2006	Taux de rétention (%)	Variation nette (%)
Atlantique	2 050	715	1 335	85	1 420	65,1	-30,7
Québec	70	15	55	90	145	78,6	107,1
Ontario	990	325	665	990	1 655	67,2	67,2
Manitoba	12 365	1 930	10 435	235	10 670	84,4	-13,7
Saskatchewan	1 115	150	965	70	1 035	86,6	-7,2
Alberta	1 155	70	1 085	780	1 865	93,9	61,5
Colombie-Britannique	2 150	125	2 025	1 075	3 100	94,2	44,2

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

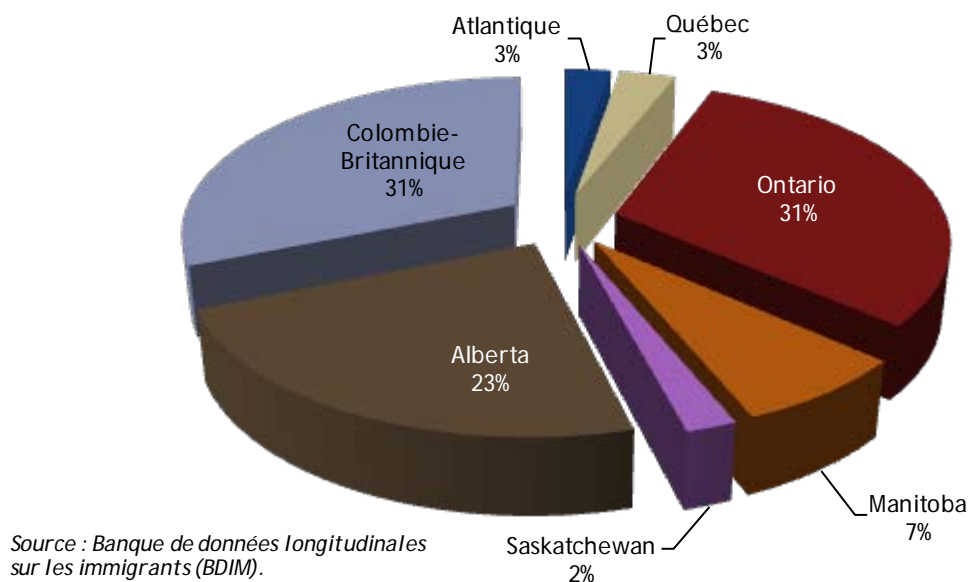
Entrées vs sorties de candidats des provinces, selon la province de destination

- Par rapport aux candidats du PCP qui se sont établis dans les autres provinces à l'arrivée, ceux attendus dans les provinces de l'Atlantique ont affiché des taux de sortie plus élevés. En date de 2006, la plupart d'entre eux avaient déménagé en Colombie-Britannique (330), en Ontario (305) et en Alberta (50). Moins de 100 déclarants du PCP initialement attendus dans les autres provinces s'étaient réinstallés dans les provinces de l'Atlantique en date de 2006.
- Un peu moins de 2 000 déclarants du PCP s'étant établis au Manitoba à l'arrivée ont émigré en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. La plupart des 235 déclarants de ce groupe qui sont entrés dans la province provenaient de l'Ontario (185).
- Cent cinquante déclarants du PCP établis initialement en Saskatchewan ont déménagé dans les autres provinces. La moitié d'entre eux s'étaient réinstallés en Alberta à l'année d'imposition 2006. Plus de la moitié des déclarants du PCP qui sont arrivés dans la province provenaient du Manitoba et des provinces de l'Atlantique.
- En date de 2006, l'Alberta comptait quelque 800 déclarants du PCP en provenance des autres provinces, la plupart étant arrivés du Manitoba.
- Le gain net de déclarants du PCP le plus élevé à l'échelle nationale a été enregistré en Colombie-Britannique. Quelque 1 075 candidats du PCP ont quitté leur province de première destination et ont produit leur

déclaration de revenus pour 2006 en Colombie-Britannique. Plus de la moitié de ces migrants sont arrivés du Manitoba et des provinces de l'Atlantique. Environ la moitié des candidats du PCP qui ont quitté la province se sont établis en Ontario et au Manitoba.

Le graphique ci-dessous illustre la part de migrants par province de résidence à l'année d'imposition 2006. La plupart des déclarants résidant à l'extérieur de la province de première destination s'étaient réinstallés en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta.

Graphique 12 : Répartition des migrants candidats des provinces par province de destination (admissions de 2000 à 2006 - année d'imposition 2006)



Conclusion

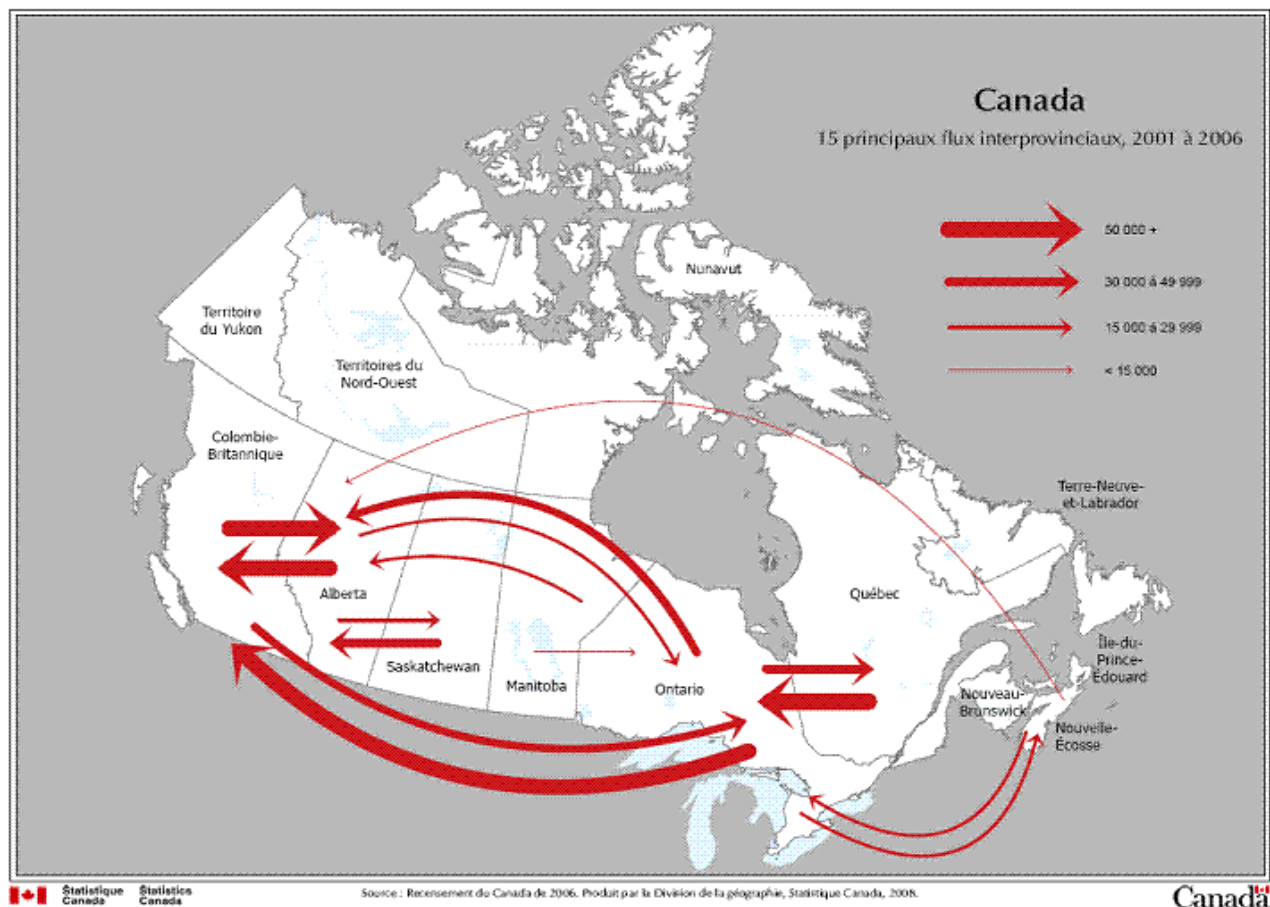
Le mouvement migratoire des immigrants inscrits dans la BDIM reflète certaines tendances observées pour la population générale.

Tandis que l'Ontario affiche généralement des taux élevés de rétention des déclarants immigrants qui ont été admis de 2000 à 2006, ceux qui ont quitté leur province de destination initiale ont eu tendance à émigrer en plus grands nombres vers l'ouest. Les provinces de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique ont accueilli de grands nombres d'immigrants; toutefois, lorsqu'on examine la destination initiale des immigrants déclarants, on constate que l'Alberta affiche un taux proportionnel d'entrée de migrants interprovinciaux élevé.

Ces migrants ont alimenté le mouvement d'entrée en Alberta et en Colombie-Britannique, en faisant les seules provinces à afficher un solde migratoire positif pour l'année d'imposition 2006. Ce résultat concorde avec les soldes migratoires publiés par la Division de la démographie et la Division du recensement, de Statistique Canada (graphique 13 et tableau 18).

La répartition inégale des taux de rétention des immigrants à l'échelle nationale, et les mouvements variables des migrants interprovinciaux d'après la province de destination initiale, suivent des tendances similaires à celles observées pour la population générale. Par exemple, il ressort du recensement que, pour la période de 2001 à 2006, Terre-Neuve-et-Labrador accuse une baisse du taux de croissance de sa population. En comparaison, avec un taux de croissance de 10 %, l'Alberta est la province connaissant la croissance la plus rapide au pays.

Graphique 13 : Quinze principaux flux interprovinciaux, de 2001 à 2006 (d'après le Recensement de 2006)



Source : Recensement du Canada de 2006. Produit par la Division de la géographie, Statistique Canada, 2008.

Comme pour la population canadienne en général, l'Alberta se distingue comme l'une des principales provinces bénéficiant de la migration interprovinciale des immigrants au Canada. On voit clairement que les immigrants admis de 2000 à 2006 se sont réinstallés en grands nombres dans cette province.

Statistique Canada signale que les résultats du recensement de 2006 montrent que, entre 2001 et 2006, la proportion de Canadiens ayant déménagé dans une autre province (3 %) est la plus faible enregistrée « depuis au moins 35 ans »¹². Les données de la BDIM, cependant, reflètent de manière significative des taux de mobilité interprovinciale plus élevés pour le groupe des immigrants récents, surtout ceux qui ont été admis au Canada en vertu des programmes concernant les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et les candidats des provinces.

Prochaines étapes

- La réalisation d'autres études sur les caractéristiques démographiques et autres des immigrants migrants pourrait enrichir la présente analyse et permettrait de mieux comprendre les facteurs qui déterminent la mobilité des déclarants des différentes catégories.
- L'analyse du phénomène de la « disparition » des immigrants pourrait être approfondie afin de broser un tableau plus complet des migrants et de quelques-uns des facteurs provoquant la mobilité de certains déclarants.

¹² Statistique Canada, 2008. *Rapport sur l'état de la population du Canada : 2005 et 2006*, Statistique Canada. N° 91-209-X au catalogue, Ottawa.

Annexe I - Déplacement par destination et catégorie : tableaux

Tableau 10 : Déplacement des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

Provenance :	Destination						
	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Atlantique	2 230	265	755	30	20	230	155
Québec	200	77 210	5 220	120	40	1 610	1 235
Ontario	1 200	9 120	235 840	950	415	10 670	10 620
Manitoba	30	150	685	2 260	50	350	290
Saskatchewan	10	60	290	40	1 230	320	205
Alberta	105	365	2 515	60	105	26 165	1 505
Colombie-Britannique	205	1 380	8 415	235	135	3 240	53 790

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Tableau 11 : Déplacement des immigrants de la catégorie du regroupement familial admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

Provenance :	Destination						
	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Atlantique	2 160	50	275	5	5	140	90
Québec	75	32 600	2 145	45	15	560	330
Ontario	230	1 255	158 125	265	95	2 145	2 225
Manitoba	10	25	275	3 975	25	325	190
Saskatchewan	15	20	110	25	1 275	210	85
Alberta	25	95	640	50	75	22 835	770
Colombie-Britannique	45	185	1 945	115	55	1 750	53 495

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Tableau 12 : Déplacement des gens d'affaires immigrants admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

Provenance :	Destination						
	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Atlantique	445	100	175	5	-	20	80
Québec	55	3 515	2 440	25	-	195	3 545
Ontario	35	270	14 330	30	5	160	905
Manitoba	-	10	75	275	5	10	25
Saskatchewan	-	10	45	5	75	15	45
Alberta	5	10	130	-	20	1 360	245
Colombie-Britannique	20	110	855	25	20	195	15 445

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Tableau 13 : Déplacement des immigrants de la catégorie des aides familiaux résidents admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

Provenance :	Destination						
	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Atlantique	65	5	5	-	-	-	-
Québec	-	1 805	50	5	-	70	15
Ontario	10	25	8 145	20	5	90	55
Manitoba	-	-	5	245	5	15	10
Saskatchewan	-	-	10	-	190	10	15
Alberta	5	-	25	-	15	3 940	35
Colombie-Britannique	5	-	70	10	5	95	5 100

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Tableau 14 : Déplacement des immigrants de la catégorie des réfugiés admis de 2000 à 2006 (année d'imposition 2006)

Provenance :	Destination						
	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Atlantique	1 115	95	580	20	10	475	70
Québec	45	22 610	4 050	50	20	1 145	430
Ontario	110	670	64 245	300	165	2 445	590
Manitoba	5	60	645	2 800	15	1 135	115
Saskatchewan	5	35	495	25	1 070	385	100
Alberta	20	115	430	35	55	7 635	130
Colombie-Britannique	15	65	515	40	20	495	7 735

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Annexe II - Candidats des provinces admis de 2000 à 2006 : tableaux

Tableau 15 : Déplacement des candidats des provinces admis de 2000 à 2006 par province de désignation et province de résidence déclarée (année d'imposition 2006)

	Province de résidence déclarée à l'année d'imposition 2006	Candidats des provinces retracés à l'aide de la province de résidence à l'année d'imposition 2006	Taux de rétention
Atlantique	Atlantique	1 405	49,0%
	Québec	50	
	Ontario	640	
	Manitoba	10	
	Saskatchewan	10	
	Alberta	95	
	Colombie-Britannique	645	
	Territoires	10	
	Total	2 865	
Manitoba	Atlantique	45	79,6%
	Québec	65	
	Ontario	955	
	Manitoba	10 560	
	Saskatchewan	65	
	Alberta	730	
	Colombie-Britannique	825	
	Territoires	20	
	Total	13 265	
Saskatchewan	Atlantique	-	83,9%
	Québec	-	
	Ontario	40	
	Manitoba	5	
	Saskatchewan	935	
	Alberta	90	
	Colombie-Britannique	45	
	Territoires	-	
	Total	1 115	
Alberta	Atlantique	5	92,8%
	Québec	5	
	Ontario	20	
	Manitoba	5	
	Saskatchewan	5	
	Alberta	960	
	Colombie-Britannique	35	
	Territoires	-	
	Total	1 035	
Colombie-Britannique	Atlantique	5	93,5%
	Québec	5	
	Ontario	35	
	Manitoba	10	
	Saskatchewan	5	
	Alberta	30	
	Colombie-Britannique	1 585	
	Territoires	20	
	Total	1 695	
Grand Total		19 975	

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Tableau 16 : Déplacement des candidats des provinces admis de 2000 à 2006 par province de désignation (année d'imposition 2006)

Province de destination	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Terre-Neuve-et-Labrador	55	5	160	5	-	25	255
Île-du-Prince-Édouard	235	5	245		5	25	200
Nouvelle-Écosse	415	15	80			5	110
Nouveau-Brunswick	700	25	155	5	5	40	80
Manitoba	45	65	955	10 560	65	730	825
Saskatchewan	-		40	5	935	90	45
Alberta	5	5	20	5	5	960	35
Colombie-Britannique	5	5	35	10	5	30	1 585

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Tableau 17 : Déplacement des candidats des provinces admis de 2000 à 2006 par province de destination (année d'imposition 2006)

Province de destination	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Atlantique	1 335	45	305	15	15	50	330
Québec	10	55	10	5	-	-	-
Ontario	40	5	665	185	5	40	45
Manitoba	15	50	630	10 435	30	580	625
Saskatchewan	-	-	45	-	965	80	30
Alberta	5	5	15	10	10	1 085	30
Colombie-Britannique	20	5	35	30	10	25	2 025

Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Annexe III - Soldes migratoires interprovinciaux : de 2000 à 2006 (données de Statistique Canada)

Tableau 18 : Solde de la migration interprovinciale pour les provinces, de 2000 à 2006

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nombre total de migrants
Nombre net de migrants											
2000	-4 884	-62	-1 393	-1 748	-11 233	23 292	-4 188	-8 301	24 397	-14 783	290 505
2001	-3 914	268	-1 946	-1 914	-6 388	10 622	-5 025	-8 600	24 614	-7 278	280 408
2002	-3 187	65	-256	-164	-4 228	5 065	-2 733	-7 431	17 883	-5 216	281 873
2003	-1 103	224	142	-1 277	218	-5 074	-3 162	-4 590	10 254	4 055	255 565
2004	-2 651	-259	-1 594	-867	-3 297	-8 222	-3 153	-6 027	19 348	7 551	269 727
2005	-4 497	-237	-3 679	-2 708	-6 834	-14 500	-9 298	-9 737	44 968	7 434	292 172
2006	-3 964	-591	-3 060	-3 574	-12 915	-32 318	-7 658	-2 856	58 166	10 221	358 516

Source : Statistique Canada, Division de la démographie.